

Présentation du service SPANC

Sommaire

- Présentation du service SPANC (page 1)
- Périmètre d'Intervention (page 1)
- Membres de la Commission SPANC (page 2)
- Le Service SPANC (page 2)
- Budget et montant des redevances (page 2)
- Bilan des Contrôles (page 2)
 - * des installations existantes
 - * des installations neuves
 - * des ventes immobilières
- Le Service de vidange du SPANC (page 3)
- Indicateurs SPANC (page 5)

Le SPANC est un Service Public d'Assainissement Non Collectif destiné à sensibiliser les particuliers à la nécessité de préserver la qualité de l'eau. Cette sensibilisation passe notamment par la réalisation de contrôles des dispositifs d'assainissement individuel, qui visent à vérifier d'une part la bonne conception des installations et d'autre part, leur bon fonctionnement.

La mise en place des SPANC a été rendue obligatoire par la Loi sur l'eau du 3 Janvier 1992. Cette Loi imposait aux Collectivités Territoriales compétentes de créer leur SPANC avant le 31 décembre 2005 et d'en assurer la gestion. La mise en place de ce service a été réalisée pour :

- Le Territoire du Lorriçois le 08 Décembre 2002,
- Le Territoire du Bellegardois en Aout 2005
- Le Territoire du Châtillonnais le 31 décembre 2005

Avec la mise en œuvres de 4 missions particulières, 2 obligatoires et 2 facultatives.

Les missions obligatoires sont :

- Le Contrôle des Installations neuves,
- Le Contrôle des Installations existantes,

Les missions facultatives sont :

- La mise en place d'un service de vidange
- La réhabilitation des installations existantes.

PERIMETRE D'INTERVENTION

Les services SPANC des anciens territoires ont été regroupés lors de la création le 1^{er} Janvier 2017 de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais, issue de la fusion des Communautés de Communes du Bellegardois, de Châtillon-Coligny et du Canton de Lorris.

Le Service SPANC intervient maintenant sur les 38 communes membres la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais, à savoir Auvilliers-en-Gâtinais ; Beauchamps-sur-Huillard ; Bellegarde ; Chapelon ; Fréville-du-Gâtinais ; Ladon ; Mézières-en-Gâtinais ; Moulon ; Nesploy ; Ouzouer-sous-Bellegarde ; Quiers-sur-Bezonde ; Villemoutiers ; Aillant-sur-Milleron ; La Chapelle-sur-Aveyron ; Le Charme ; Châtillon-Coligny ; Cortrat ; Dammarie-sur-Loing ; Montbouy ; Montcresson ; Nogent-sur-Vernisson ; Pressigny-les-Pins ; Saint-Maurice-sur-Aveyron ; Sainte-Genève-des-Bois ; Chailly-en-Gâtinais ; Châtenoy ; Coudroy ; La Cour-Marigny ; Lorris ; Montereau ; Noyers ; Oussoy-en-Gâtinais ; Ouzouer-des-Champs ; Presnoy ; Saint-Hilaire-sur Puisseaux ; Thimory ; Varennes-Changy ; Vieilles-Maisons-sur-Joudry.



A ce jour, la Communauté de Communes comptabilise environ 6000 installations d'assainissements non collectifs sur l'ensemble de son territoire.

LES MEMBRES DE LA COMMISSION SPANC

La Commission SPANC et Cycle de l'Eau est composée du **Président, M. FEVRIER**, d'une **Vice-Présidente, Mme FLAUDER-CLAUS** et de 23 membres désignés par les communes membres de la Communauté de Communes Canaux et Forêt en Gâtinais dont :

Mme CHAPUIS Lysiane (Aillant Sur Milleron), M. JOURDAIN François (Bellegarde), Mme GASNIER Agnès (Chailly en Gâtinais), Mr GUILLAUMIN William (Chapelon), M. BLONDEAU Dominique (Chatenoy), M. RAVARD Patrice (Châtillon Coligny), Mme BEZILLES Christèle (Cortrat), M. PETITDEMANGE Daniel (Dammarie s/Loing), M. POISSON André (Fréville en Gâtinais), M. CHEVALLIER Christian (La Chapelle s/Aveyron), M. MARTINON Pierre (La Cour Marigny), Mme MAILLET Josette (Lorris), M. GERMAIN Claude (Lorris), M. LUTTON Fabrice (Mézières En Gâtinais), M. BOSCARDIN Yves (Montbouy), M. HECKLI Alain (Montcresson), M. PLESSIS Hervé (Montereau), M. HAMEAU Alain (Moulon), M. DELACOUR Jérôme (Nesploy), Mme PIOT Monique (Nogent s/Vernisson), M. LEBOEUF André (Oussoy en Gâtinais), M. BOUTRON Thierry (Ouzouer Des Champs), M. DESLAIS William (Ouzouer s/s Bellegarde), M. DEPRUN Alain (Pressigny les Pins), M. TOUSSAINT Arnaud (Quiers s/Bezonde), M. LECOMTE Joël (St Hilaire s/Puiseaux), M. LEQUIVARD Laurent (Ste Geneviève des Bois), Mme COUTEAU Evelyne (Varennes-Changy), M. MESNIL David (Vieilles Maisons/Joudry), M. QUILLEVERE Emmanuel (Villemoutiers).

LE SERVICE SPANC

Les missions de contrôles et de conseil du service SPANC sont assurées par :

- 1 Technicienne, Mme Carine VERMET qui est basée au siège social de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais – 155 rue des érables 45260 LORRIS,

- 1 Secrétaire, Mme Amandine DENFERT qui est basée sur le Lorris – 155 Rue des Erables – 45260 LORRIS

N'hésitez pas à les contacter :

Tél 02.38.92.64.13 ou par Mail : carine.vermet@comcomcfg.fr / spanc@comcomcfg.fr

Le service SPANC est secondé dans ses missions par l'Entreprise ACE Assainissement représentée par M. Julien COMBE qui intervient pour la réalisation des contrôles de diagnostics des installations existantes et de ventes immobilières.

BUDGET ET MONTANT DES REDEVANCES

En tant que service public industriel et commercial, le SPANC a l'obligation de couvrir ses charges d'exploitation par les redevances qu'il perçoit auprès des usagers. Ainsi, chaque contrôle réalisé par le SPANC est soumis au paiement d'une redevance qui est calculée en fonction du coût que doit assumer le SPANC pour le réaliser.

Le 06 Juin 2017, par délibération de nouveaux tarifs ont été votés pour les prestations de contrôle en vue d'une harmonisation sur tout le territoire de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais.

Montants des redevances de contrôle :

Redevance pour le Contrôle de Diagnostic Initial et Contrôle du bon fonctionnement et de l'Entretien : 120 €

Redevance pour le contrôle de Conception : 50 €

Redevance pour le Contrôle de Bonne Exécution : 100 €

Redevance pour le Diagnostic Vente : 120 €

Redevance Contre-Visite : 100 €

Redevance pour Déplacement infructueux : 50 €

Pénalité financière en cas d'obstacle à l'accomplissement des contrôles : 240 €

Compte Administratif SPANC 2019			
	Investissement	Exploitation	Total
Dépenses	2 964, 00 €	102.160,33	105.124,33 €
Recette	5.352.50 €	80.602,78 €	182.763,11 €
Solde dont report cumulés	39.420,45 €	45.569,58 €	84.990,03 €

BILAN DES CONTROLES ET DIAGNOSTICS EN 2019

	Diagnostic vente	Conception	Réalisation	TOTAL
Secteur de Bellegarde	44	5	8	57
Secteur de Châtillon-Coligny	55	10	13	78
Secteur de Lorris	118 (dont 41 diag initiaux)	21	23	162
TOTAL	217	36	44	297

Le SPANC a réalisé, en 2019, 297 contrôles, 118 diagnostics « vente » sur le territoire de Lorris dont 41 contrôles dans le cadre d'une campagne de diagnostic initial.

LE SERVICE DE VIDANGE

L'entretien de la filière d'assainissement est fondamental pour garantir l'efficacité et la longévité du système de traitement. Les prétraitements (fosses toutes eaux, septiques, bacs à graisses...) doivent être vidangés régulièrement par un professionnel afin d'éliminer les matières de vidange dans des sites de traitement adaptés. Afin d'aider les particuliers à entretenir leur installation le SPANC met en place, depuis 2003 pour l'ancienne Communauté de Communes de LORRIS, 2006 pour l'ancienne Communauté de Communes de Châtillon-Coligny et 2010 pour l'ancienne Communauté de Communes du Bellegardois, un service de vidange d'assainissement collectif à des tarifs préférentiels.

Dans le cadre d'un marché à bons de commande, c'est l'Entreprise MEYER d'Amilly qui intervient sur tout le territoire.

Des vidanges « CAMPAGNE » sont réalisées en mars, Juillet et Octobre.

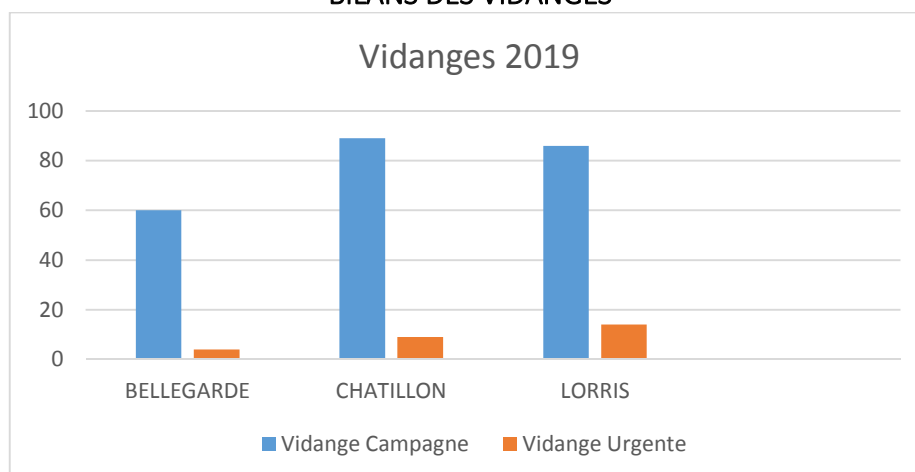
En dehors des périodes de Campagnes, le service SPANC offre un service de vidange dite « URGENTE » pour tout le territoire de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais.

Les prix du service de vidange du SPANC ont été validés par délibération du Conseil Communautaire en date du 6 Juin 2017.

Nouveaux montants des redevances d'entretien :

Prestations	unité de prix	Intervention (dans le cadre d'une campagne)	Intervention d'urgence (hors campagne)
		Prix unitaire T.T.C.	Prix unitaire T.T.C.
<ul style="list-style-type: none"> ○ Vidange d'une installation d'assainissement non collectif comprenant : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Le déplacement et la mise à disposition du matériel et du personnel nécessaire ; ✓ La vidange et le nettoyage des fosses (toutes eaux, septiques, étanches), des puisards et des filtres... ; ✓ La vérification de l'écoulement ; ✓ La fourniture d'une fiche d'intervention et d'un bordereau de suivi des matières de vidange. 	Forfait intervention 3 m ³	122,00 €	192,00 €
○ Vidange d'une fosse supplémentaire sur le même site	Forfait supp.	31,00 €	
○ Evacuation des matières de vidange en centre de traitement (<i>obligatoire suite à la vidange d'une installation</i>) au-delà de 3 m ³	m ³	13,00 €	
○ Décachage et recherche de l'installation :	½ heure	40,00 €	
○ Débouchage et curage des canalisations et des drains des installations :	mètre linéaire ou ½ heure	0,50 € 33,00 €	
○ 10 m supplémentaire de tuyau d'aspiration au-delà du forfait de 20 m	Forfait supp.	8,50 €	
○ Forfait de déplacement en cas d'impossibilité d'effectuer la prestation :	Forfait intervention	55,00 €	
○ Frais de gestion du SPANC (<i>dus pour chaque demande d'intervention</i>) :	Forfaitaire	8,00 €	

BILANS DES VIDANGES



Pour bénéficier du Service d'entretien des installations, il suffit de retirer une convention de vidange auprès de vos mairies, du pôle de la Communauté d'Communes de votre secteur ou sur le site internet www.comcomcfg.fr de la remplir et de la retourner :

Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais,
Pôle de Lorris – 155 Rue des Erables 45260 LORRIS
Pôle Châtillon – 8 Chemin de la Messe 45230 CHATILLON-COLIGNY
Pôle Bellegarde – 4 Avenue de la Quiétude 45270 BELLEGARDE

LES INDICATEURS DU SPANC

L'arrêté du 2 Mai 2007 relatif aux rapports annuels d'activités sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement impose à tous les SPANC de FRANCE de définir l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif ainsi que le taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectifs diagnostiqués depuis la création du service.

Indice de mise en œuvre de l'assainissement collectif

Cet indice a pour but d'évaluer le niveau de mise en œuvre de la compétence « Assainissement Non Collectif » dans les collectivités territoriales et les EPCI, au vu des missions que ces structures ont confiées à leur SPANC. La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 140, les éléments indiqués au point B n'étant pas pris en compte si la somme des éléments mentionnés au A n'atteint pas 100.

A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du SPANC

Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	20/20
Application d'un règlement du Service Public d'Assainissement non collectif approuvé par une délibération	20/20
Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées de moins de 8 ans	30/30
Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	30/30
TOTAL	100/100

B – Éléments facultatifs du SPANC

Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	10/10
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et réhabilitation des installations	0/20
Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	0/10
TOTAL	10/40